



Une participation fructueuse :

## L'AIMQ, présente au sein de trois comités du MAMH

**Montréal, le 2 mars 2020** – L'Association des ingénieurs municipaux du Québec (AIMQ) est fière de contribuer activement aux travaux de trois comités du pôle d'expertise en gestion contractuelle municipale relevant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Ces trois comités portent sur : la définition des besoins avant la procédure d'appels d'offres et le choix du mode de passation des contrats, le processus d'appel d'offres public, l'adjudication et le suivi des contrats.

Cette participation s'inscrit dans les valeurs d'excellence et d'intégrité promues par l'association depuis plusieurs années. « La volonté du Ministère d'appuyer les municipalités dans l'emploi de saines pratiques en matière de gestion de contrats correspond parfaitement aux orientations de l'association », estime Jean Lanciault, président de l'AIMQ.

### Des acteurs municipaux mode solution

Le pôle s'est donné comme mandat de circonscrire les situations à l'origine des difficultés en gestion contractuelle, puis, d'identifier des solutions. Travailler en mode constructif permet de faire des progrès importants en matière de saine gestion, dans un climat qui correspond à nos valeurs », fait remarquer M. Robert Millette, directeur général de l'AIMQ. Soulignant le fait que chaque intervenant apporte une vision 360° de la profession, M. Millette tient à réitérer l'engagement de l'AIMQ dans cette démarche structurante.

Cette vision 360° se déploie par l'entremise de 6 organisations provinciales, soit :

- Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);
- Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ);
- Association des directeurs généraux des municipalités régionales de comté du Québec (ADGMRCQ);
- Association des ingénieurs municipaux du Québec (AIMQ);
- Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ);
- Membres observateurs : la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

Outre l'engagement de l'AIMQ au sein du pôle d'expertise, l'association collabore également à d'autres initiatives ministérielles ainsi qu'à des groupes de réflexion issus d'organismes municipaux à l'échelle du Québec. « Contribuer à la crédibilité et à la notoriété de la profession fait partie de nos responsabilités. C'est pourquoi cet engagement fait partie de nos priorités », conclut M. Lanciault.

- 30 -

### Source :

Danielle Boucher, conseillère en communication  
[communications@aimq.net](mailto:communications@aimq.net)  
514 845.5303